

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <https://cillaseyneouestetsud.com>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 31 janvier 2020

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du vendredi 31 janvier 2020

Restaurant « HACIENDA »

Référence à rappeler : N°202300131/20-CILLSOS/FPABJCB

Monsieur **Jean-Claude BARDELLI**, Président du CILLSOS, accueille les très nombreux adhérents et sympathisants venus participer à notre Assemblée Générale.

Il remercie les représentants élus et fonctionnaires des différentes autorités en particulier :

Mesdames :

Madame Emilie GUEREL Députée de la 7^e circonscription

Madame Sandra TORREZ Conseillère Régionale et Municipale

Madame Nathalie BICAIS Conseillère Départementale et Municipale

Madame Virginie SANCHEZ Conseillère Départementale et Municipale

Madame Marie VIAZZI Adjointe municipale, Allô La Seyne et suivi des CIL et comités d'usagers

Madame Lydia GARCIA Représentant « Allô La Seyne »

Madame Anne DOURVILLE Représentant « Allô La Seyne »

Ainsi que Messieurs :

Monsieur Marc VUILLEMOT Maire de La Seyne sur Mer, Vice Président de la Métropole TPM

Monsieur Claude ASTORE Adjoint Sécurité et travaux

Monsieur Robert TEISSEIRE Conseiller municipal à l'Urbanisme réglementaire

Monsieur Damien GUTTIEREZ Conseiller municipal et Départemental

Monsieur Patrick DUCHEIX Directeur de la Police Municipale

Monsieur Louis Charles LAGARRIGUE Représentant le Commissaire de Police **Stéphane GARCIN**

Monsieur Roger TIRION, Responsable « Allô La Seyne »

Monsieur François WRONSKI, Directeur adjoint représentant le secrétariat de **Monsieur PACARIN** à la métropole TPM

Monsieur Alain VIUDES Référent MTPM.

=====

Le Président prend ensuite la parole. Il tient à remercier très sincèrement M. **Patrick PHILIBERT** et son personnel qui a la gentillesse de mettre la grande salle de l'Hacienda à notre disposition et qui, par ailleurs, tient à offrir le verre de l'amitié à l'issue de cette AG.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président fait brièvement le rappel suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous voici à nouveau réunis pour notre Assemblée Générale annuelle que nous souhaitons considérer aussi comme un moment privilégié de dialogue et d'échange avec tous.

Nous remercions aussi tous les participants, élus, fonctionnaires, adhérents et sympathisants qui, par leur présence en nombre, prouvent tout l'intérêt qu'ils portent à notre CIL.

Quant à tous ceux qui auraient voulu être des nôtres ce soir, mais qui n'ont pu se dégager de leurs obligations, nous les excusons bien volontiers en attendant de les retrouver lors d'une prochaine réunion.

Une pensée, à tous nos disparus, proches et amis, et merci à toutes celles et tous ceux qui ont tant œuvré en leur temps et qui ont fortement contribué à ce que le CILLSOS et nous-mêmes sommes aujourd'hui.

Nous vous rappelons que notre association, relevant de la loi 1901, s'est donné pour objectif d'être à l'écoute des habitants d'un secteur géographique bien déterminé, de recevoir des doléances, des suggestions, de les étudier lors des réunions mensuelles du Bureau ou du Conseil d'Administration, des réunions spécifiques de quartier ou des permanences bimensuelles que nous tenons à la maison Jean Bouvet, puis de les transmettre à qui de droit et bien sûr de suivre les dossiers jusqu'à leur conclusion, en tenant informé le requérant de la progression de son dossier.

Notre association ne comporte que des bénévoles qui s'efforcent de préserver le cadre de vie de nos concitoyens.

Ce rôle exclut par conséquent toute préoccupation religieuse, philosophique ou politique.

Un peu d'histoire :

Il y a 27 ans, le 13 février 1993, la fusion du CIL Sud animé par le regretté Christian FRADIN et le CIL Ouest dirigé par feuë Mademoiselle Roselyne FRICHMENT a donné naissance à un grand CIL qui a pris le nom de CILLSOS. C'est à la même époque que j'ai adhéré à ce nouveau CIL pour dénoncer les nuisances du chenil de Gavet. Rapidement, j'ai été remarqué pour mon engagement et ma détermination à faire avancer le dossier. L'équipe dirigeante de l'époque m'a alors proposé d'intégrer le Bureau, chose que j'ai accepté volontiers en février 1995 puisque j'y voyais là un moyen de me rapprocher des élus et des responsables administratifs pour travailler plus précisément sur le sujet. Mais pas seulement, car je me suis vite aperçu des innombrables possibilités que je pouvais mettre à profit de ces échanges pour améliorer le quotidien de mes concitoyens de manière différente qu'en engagement politique mais tout autant passionnante.

J'ai rapidement évolué dans mes fonctions si bien que mes collègues m'ont proposé de remplacer la présidente sortante d'alors, Claudette MADEC. Lors de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'AG de mars 2001, j'ai accédé à la présidence du CILLSOS lors du vote en Conseil d'Administration.

Si je vous dis tout cela, Mesdames et Messieurs, c'est pour vous faire comprendre la nécessité de vous engager vous aussi dans notre Bureau pour vous donner des moyens supplémentaires pour vous faire entendre et reconnaître le bien fondé de votre démarche.

Le CILLSOS se réunit donc aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire comme la loi et les statuts lui en font obligation au premier trimestre de chaque année et c'est ce grand moment de démocratie locale

directe que nous souhaitons vous faire partager. N'hésitez pas à venir nous rejoindre car c'est grâce à vous en donnant de votre temps, à vos compétences dans de multiples domaines et à votre mobilisation que le CILLSOS peut demeurer efficace et représentatif.

Dans le domaine de nos activités proprement dites et parallèlement à notre engagement par secteurs, nous nous sommes attachés à développer des liens avec les divers acteurs associatifs de la vie locale et, par la suite, à renforcer nos actions dans l'intérêt de tous, par :

- ▶ un partenariat et un suivi des activités thématiques avec diverses associations (Collectif des CIL – l'association MART – l'Office Seynois de la Culture et de l'Archéologie – Domaine de Fabrégas – les Amis de Janas – le Souvenir Français...)
- ▶ la participation chaque fois que l'on peut aux nombreux comités consultatifs élaborés par la ville mais aussi aux Conseils de Quartiers et autre forum des associations.
- ▶ des actions solidaires et des dons, au travers de vide-greniers, avec des associations humanitaires (La Seyne de l'Espoir – France ADOT 83 – France Alzheimer Var – TELETHON)
- ▶ l'élaboration en cours, en partenariat avec le commissariat de police, d'un groupe composé de volontaires qui assura une veille constante dans nos quartiers dans le cadre d'une participation citoyenne.
- ▶ des rencontres sur le terrain pour évaluer les problèmes soulevés par nos Adhérents et trouver des réponses en collaboration avec les services municipaux.
- ▶ des visites d'information.
- ▶ Concernant les animations, nous aurions souhaité continuer l'organisation de dîners dansants, mais ceux-ci ne trouvant plus l'engouement du passé, nous avons dû renoncer et nous en sommes désolés. Seul un dîner suivra notre AG pour celles et ceux qui se sont inscrits au préalable.

Notre ordre du jour se compose de :

1. La lecture du rapport moral et quitus au Président pour sa gestion
2. La lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport
3. Du tarif des cotisations pour l'année 2020
4. Des renouvellements et des élections au sein du Conseil d'Administration
5. Souhaits aux élus, aux fonctionnaires et aux représentants des Polices Nationale et Municipale.

• 1 – Rapport moral :

Notre CIL comptait 367 Adhérents au 31 décembre 2019, dont un grand nombre à jour de leurs cotisations mais plusieurs en attente. En comptant les 20 lotissements et copropriétés cela représente environ 3000 personnes soit 20 % de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 17 à 18000. Notre CIL représente donc le ¼ de la population Seynoise et nous positionne comme un CIL des plus importants de la commune.

Nous nous félicitons du bon nombre d'Adhérents qui constitue notre association et nous saluons amicalement les nouveaux arrivants en invitant nos sympathisants à les suivre. Nous vous rappelons la devise que nous avons empruntée à l'auteure Américaine Helen KELLER « **Seuls, nous pouvons faire si peu, ensemble nous pouvons faire beaucoup** »

Par souci d'économie, de temps et de protection de l'environnement, nous souhaiterions que nos adhérents nous communiquent leurs @dresses Internet afin qu'ils reçoivent plus rapidement les diverses informations. Des coupons à cet effet sont donc à votre disposition à l'accueil à l'entrée de la salle.

Je tiens à vous rappeler que notre CIL s'est doté en 2010 d'un site Internet où de nombreuses informations peuvent y être consultées par tous et à tout moment. **Solange ARDOUIN**, notre collaboratrice et vice présidente en est la conceptrice chargée de le faire vivre. Nous tenons à la remercier ici très chaleureusement pour son excellent travail et sa disponibilité.

Concernant la solidarité, le collectif des CIL, qui s'est constitué pour soutenir les habitants traumatisés par les dérives issues du PLU de 2004, a eu pour résultat d'engendrer la Charte de Qualité de Vie dans les Quartiers. Il poursuit son action par de multiples soutiens aux causes justes et pour l'intérêt général.

➤ **1 – 1 Ce qui a été fait en 2019 ou qui est en cours d'exécution :**

- La pose de la fibre optique suit son cours et devrait être terminée d'ici la fin de l'année.
- La restauration des trottoirs sur le chemin des Barelles
- La restauration ou l'aménagement des trottoirs sur le chemin de Mar Vivo aux Deux Chênes
- L'étude d'une ligne de minibus chemin d'Artaud à Pignet

➤ **1 – 2 Les souhaits :**

- Ils sont nombreux et ne cessent d'augmenter vu le retard pris ces dernières années.
- Souvent nous sommes confrontés à des rigueurs administratives incompréhensibles aussi il est souhaitable que les doléances soient mieux appréhendées par les services concernés pour trouver la meilleure solution à apporter au requérant.
- Toujours plus de communication est souhaitable pour éviter la désinformation ou la fausse information.
- Les quartiers qui constituent les secteurs Sud et Ouest de notre commune bénéficient d'une qualité de vie agréable et notre plus grand soucis c'est qu'ils la conservent.
- Nos concitoyens doivent impérativement être entendus car s'ils ont choisi ces quartiers harmonieux et paisibles pour y vivre c'est un choix qui doit être respecté.

➤ **1 – 3 Remerciements :**

- Nous avons maintenu notre participation aux nombreuses réunions pour nous tenir et vous tenir informés de l'actualité communale. Nous continuerons à aller à la rencontre de nos élus et fonctionnaires comme par le passé et nous pouvons dire que nous sommes chaque fois très bien accueillis. Nous les en remercions tous.

Quitus est donné à l'unanimité des Adhérents présents et représentés au Président pour sa gestion

Le Président remercie chaleureusement l'assistance pour la confiance qu'elle lui accorde

• **2 - Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport :**

La parole est donnée à notre Contrôleur adjointe aux comptes Madame **Monique BERRETTA** qui vous donnera lecture du bilan comptable établi par notre Trésorier Monsieur **Joseph GATEL** et des appréciations qui en résultent

Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

Les contrôleurs aux comptes soussignés ont procédé au contrôle annuel des comptes de l'exercice 2019 en effectuant toutes les diligences nécessaires à cette opération.

Notons tout d'abord que le nombre d'Adhérents individuels et collectifs est en légère diminution en raison de nombreux décès et déménagements. Toutefois l'arrivée de nouveaux adhérents nous permet de nous maintenir à un niveau honorable de 367 au 31 décembre 2019.

Nous pouvons donc dire que notre CIL continue de bénéficier d'un bon renom auprès d'une population importante de notre commune.

L'examen des documents comptables suivants à savoir :

- Le livre journal
- Les pièces de recettes et de dépenses
- Les relevés bancaires

Nous permet de vous présenter le bilan financier suivant :

EN CE QUI CONCERNE LES RECETTES

Compte tenu du report à nouveau au 1^{er} janvier **2019** soit **485,92 €**, de la réintégration de la réserve livret A et de la provision de l'année **2018** pour renouvellement de matériel de bureau soit **7541,39 €**, les recettes s'élèvent à **13693,45 €**. Elles comprennent les cotisations reçues en **2019** pour **2434,00 €**.

Nous y trouvons aussi cinq recettes de **470,00 €**, **454,19 €**, **470,00 €**, **460,00 €** et **87,95 €** soit au total **1942,14 €** provenant de quatre opérations « vide greniers » organisées par notre CIL au profit respectif des associations caritatives « La Seyne de l'Espoir », « France Alzheimer Var », « France ADOT 83 » et « TELETHON » complétées par des tombolas qui ont rapportées 87,95 €. Ces opérations ont obtenu un vif succès avec une moyenne de quarante exposants et ont permis ainsi d'étendre l'audience de notre CIL dans nos quartiers. Ces sommes, après déduction des frais d'organisation, ont été reversées aux associations respectives.

Il convient de noter également qu'à l'issue de l'Assemblée Générale du **29 mars 2019**, notre CIL a organisé en soirée dans les locaux de l'Hacienda à Janas un repas amical réunissant les Adhérents qui en avaient exprimé le désir afin de mieux nous connaître et d'établir entre nous des liens plus étroits d'échanges et de cordialité. Cette soirée qui a réuni 34 convives a obtenu un beau succès et bien entendu les fonds recueillis par notre CIL se montant à **1470,00 €** ont été reversés à l'établissement et son animateur.

On signalera que la ville de la SEYNE SUR MER a accordé à notre CIL une subvention de **270 euros**

Nous remercions ici très sincèrement la municipalité pour cette aide très appréciée

EN CE QUI CONCERNE LES DEPENSES

Elles s'élèvent à **13436,64 €** et sont détaillées comme suit :

- Cotisations à la Fédération du Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et environs (MART), et au Collectif pour la Sauvegarde du Littoral (CSL).....	30,00 €
- Prime d'assurance à la F.O.....	154,28 €
- Frais de téléphone du Président et du Vice Président.....	140,00 €
- Frais postaux et boîte postale.....	237,60 €
- Achats de composants informatiques.....	249,18 €
- Fourniture de bureau et papeterie.....	595,46 €
- Frais d'impression, photocopies, reproductions.....	468,35 €
- Versement de la recette du repas collectif de l'AG du 29 mars 2019 : 1170,00 € plus frais d'organisation 300,00 € soit.....	1470,00 €
- Dons des fonds collectés aux associations « La Seyne de l'Espoir » : 470,00 € ; à « France Alzheimer Var » : 420,00 € ; à « France ADOT 83 » : 420,00 € et au « TELETHON » 420,00 €.....	1730,00 €
- Frais pour réunions Bureau et quartier.....	684,05 €
- OVH (support du site Internet du CIL).....	143,72 €
- Frais de déplacements et frais divers.....	392,61 €
- Provision en 2019 pour renouvellement de matériel de bureau et de projection.....	4300,00 €
- Réserve livret A.....	2841,39 €

Total des dépenses : **13436,64 €**

Total des recettes : **13693,45 €** - Total des dépenses : **13436,64 €** = **256,81 €**

CE QUI DONNE UN SOLDE POSITIF DE **256,81 €**

EN CONCLUSION :

Le bilan ainsi que les différentes rubriques présentées sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL, en conséquence le Président demande à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier que nous remercions vivement pour la qualité du travail et la rigueur dont il fait preuve.

Il invite l'assemblée générale à procéder au vote du quitus : aucun vote contre, aucune abstention,

Quitus est accordé au Trésorier Joseph GATEL à l'unanimité.

Nous le remercions pour son travail rigoureux et pour son dévouement constant.

Sachant que notre Contrôleur aux comptes, M. **Henri VILLA** et son adjointe, Mme **Monique BERRETTA** dont les nominations ne sont valables statutairement qu'un an, nous vous proposons de reconduire à leurs fonctions M. **Henri VILLA** et Mme **Monique BERRETTA**.

Aucun vote contre, aucune abstention,

M. Henri VILLA et Mme Monique BERRETTA sont réélus à l'unanimité dans leurs fonctions respectives de Contrôleur aux comptes et d'adjointe au Contrôleur aux comptes.

Nous les remercions pour leur investissement sérieux et pour leur dévouement.

• 3 – Cotisations :

Pour l'année **2020**, nous vous proposons de conserver la cotisation annuelle de **8,00 €** pour les particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs qui est présenté sur la table des cotisations.

Pas de vote contre, pas d'abstention, **le barème des cotisations est adopté à l'unanimité.**

En conséquence et pour faciliter la gestion, n'oubliez pas de vous acquitter dès aujourd'hui de votre cotisation, des personnes sont à votre disposition à l'entrée de la salle pour les percevoir.

• 4 - Election au Conseil d'Administration :

Conformément à l'article 10 des statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième.

Messieurs **Jean-Claude BARDELLI** et **Jean MEDURI** sont sortants et renouvellent leur candidature au sein du Conseil d'Administration. Monsieur **Jean HUILLET** est candidat.

Je vous demande d'entériner ces renouvellements et cette candidature.

Pas de vote contre, pas d'abstention, Messieurs **Jean-Claude BARDELLI** et **Jean MEDURI** sont réélus, Monsieur **Jean HUILLET** est élu.

Nous les remercions pour leur dévouement et leur volonté de poursuivre leurs activités dans l'équipe dirigeante du CILLSOS

Je vous remercie pour la confiance que vous accordez à nos candidats réélus et élu et aux membres de notre Bureau pour ce moment de formalités statutaires obligatoires !

S'il n'y a pas d'objection, et conformément à l'ordre du jour, nous allons passer maintenant en revue la liste des souhaits. Nous demanderons à nos intervenants de respecter un temps de parole correct afin de pouvoir répondre à toutes les questions dans la mesure de leurs connaissances mais le plus exactement possible.

- **5 -Souhaits aux élus, aux techniciens et aux fonctionnaires des Polices Nationale et Municipale :**

-5.1 - Traitement des matériels avec bienveillance : Nous souhaitons la Remise en état des lignes aériennes et des poteaux des réseaux électriques et Télécom où il règne sur certains secteurs un fouillis invraisemblable digne d'un pays du tiers monde. S'il n'est pas possible d'enfouir ces réseaux, qu'ils soient au moins entretenus et dégagés des branchages. Il n'est pas rare de voir des fils qui pendent jusqu'au sol et des poteaux prêts à tomber, des lignes Télécom qui s'entremêlent et des coffrets ouverts et dégradés.

- Par ailleurs, les portes des compteurs d'eau sont souvent malmenées par le personnel qui procède au relevé. Il les ouvre sans ménagement et sont souvent mal ou pas refermées. Une certaine rigueur est demandée. Nous l'avons signalé plusieurs fois sans que cela soit pris en compte !

Réponse de M ASTORE qui nous rappelle qu'historiquement les installations « réseau » étaient entretenues par les services publics EDF devenue ENEDIS et PTT devenue France Télécom. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, les réseaux ayant été sous-traités à des entreprises privées. Il faut déplorer que les services rendus sont loin d'être à la hauteur des besoins car le souci majeur de ces entreprises est d'abord de faire des bénéfices. Les tâches d'entretien sont soumises à des entreprises sous-traitantes généralement choisies pour leurs coûts réduits. Les moyens d'intervention de la part des autorités locales sont particulièrement réduits.

Réponse de Madame la Députée : ENEDIS est, sur 95% du territoire métropolitain, le concessionnaire obligé des AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité) pour la gestion de leurs réseaux de distribution d'électricité. Il exploite 1,3 million de km de lignes, presque 800.000 postes de distribution (moyenne et basse tension) et plus de 2000 postes sources (haute et moyenne tension) et dessert 35 millions de clients.

Le Président souligne qu'un cahier des charges est établi pour chaque contrat, il suffit qu'il soit rigoureusement respecté par le sous-traitant. Des pénalités peuvent lui être infligées en cas de non respect.

Aujourd'hui les réseaux sont ceux d'ENEDIS et d'ORANGE, d'ailleurs quand les réseaux d'EP sont aériens ils sont associés à ceux d'ENEDIS. Un programme d'enfouissement est prévu et programmé via (entre-autres) le Symielec.

Madame SANCHEZ cite le cas d'une parente, résidant avenue Renoir laquelle était sous la menace de voir un poteau chuter sur sa propriété et qui après intervention des services d'Orange, s'est vu présenter une facture de 60 euros suite à l'intervention d'une entreprise sous-traitante. Il est fortement recommandé de ne pas payer ce genre d'intervention.

Monsieur le Maire intervient en évoquant un problème qui se produit assez fréquemment sur les réseaux d'éclairage public lesquels protégés par des compteurs Linky trop sensibles, disjonctent un peu trop facilement. Les services ERDF, sensibilisés sur ces dysfonctionnements, envisagent de mettre en place un plan pluriannuel d'intervention de tous leurs réseaux d'éclairage.

- Pour les compteurs d'eau il a été demandé à la Seynoise des Eaux de rappeler les précautions à prendre lors des relevés.

-5.2 - Etat des voies de circulation : La remise en état des chaussées n'a que trop tardée. Nous demandons par ailleurs la sécurisation des piétons par des trottoirs mais aussi la reprise du scellement des plaques d'égout et des bouches à clé et une attention permanente sur la signalisation.

Réponse de M ASTORE : Les services de la commune et de MTPM interviennent fréquemment pour assurer l'entretien de nos voies de circulation. A la demande du CIL le chemin de Bremond sera sécurisé par la mise en place d'un trottoir sur la rive Nord entre le chemin de Selon et l'extrémité ouest du chemin. Des chicanes seront également implantées en certains endroits afin de « Casser » la vitesse de certains usagers.

Nous espérons que ces dispositifs obligeront ces derniers à respecter la vitesse et surtout les résidents de ce chemin, lequel est désigné par le GPS comme une voie de contournement et de raccourci, d'où un trafic particulièrement soutenu.

Intervention de la salle : Pouvez vous nous confirmer qu'à la suite de la mise en place de chicanes le long du chemin de l'Oïde la circulation a été apaisée ? Combien a coûté à la communauté la réparation de la chaussée déformée par les racines de certains arbres ?

Il est à déplorer le manque de civisme de certains citoyens qui ont tronçonné les plots J11. Cette structure devait certainement les contraindre à se comporter en citoyen responsable...

La commune a réalisé les travaux de réfection de la chaussée et la facture a été honorée par les assureurs des riverains propriétaires des arbres concernés.

Madame ROUVIER, résidant quartier La Verne, décris le phénomène des racines des arbres du Parc Lenzemberg, (propriété du Département) qui passent sous les clôtures des propriétés privées et s'introduisent dans les canalisations générant ainsi des nuisances importantes. Qui est responsable de ces situations ? Qui doit intervenir pour faire cesser ces nuisances ? Certains de ces arbres menacent de tomber.

La Verne est classée en « Espace Naturel Sensible ». Le département a une convention avec la commune et celle-ci se penchera sur la question pour voir comment traiter ces désagréments.

Une personne de la salle évoque l'état assez dégradé de la route de La Seyne à Bastian. Elle souhaite vivement une remise en état de la chaussée de cette route particulièrement fréquentée.

Réponse de M. WRONSKI responsable de l'entretien de nos chaussées auprès de la Métropole TPM. La réfection de la chaussée de cette voie n'est pas envisagée ce jour mais une analyse sera entreprise afin d'envisager la possibilité d'une intervention.

Questions de la salle :

1° Le pont de la Verne supporte le passage de gros camions transportant les résidus de traitement de l'usine Amphitia. Ce pont tremble à chaque passage de ces camions. N'y a-t-il pas un danger ?

Réponse : Vérification en cours.

2° Sur le chemin de la falaise, un gros pin menace de tomber risquant ainsi d'entraîner dans sa chute une forte quantité de terre menaçant une vingtaine de villas en aval.

Réponse : Vérification en cours.

La discussion dérive sur l'accessibilité des plages du Jonquet qui en principe, au vu des risques d'éboulements, sont interdites au public. Cette interdiction devra-t-elle durer éternellement ?

Monsieur le Maire confirme qu'au vu des risques, le sentier du littoral sera reconstitué mais bien au dessus du tracé ancien. Par contre aucune information sur l'accessibilité aux plages.

M. ASTORE confirme qu'il est assez difficile d'interdire aux citoyens de se déplacer selon leur bon vouloir. Les recommandations ne sont pas forcément respectées. Chacun doit se conduire en responsable. Il nous informe que la personne ayant chuté sur le sentier malgré l'interdiction, devra rembourser les frais d'intervention des secours et en particulier le déplacement de l'Hélicoptère.

Monsieur Marc QUIVIGER, représentant de MART, confirme l'action de cette association consistant à sécuriser ce sentier. Une étude est en cours afin de trouver le meilleur tracé de ce sentier sur toute sa traversée sur le littoral de TPM. Il invite chaque personne à consulter le site de MART afin de connaître l'avancée de cette étude.

Monsieur Daniel GILLES nous indique voir sa propriété survolée par les câbles « fibres » à une hauteur inférieure à quatre mètres. Ayant questionné la société Orange qui pose ces fibres, sur l'éventualité de la chute d'une de ses branches sur les câbles « fibres », les installateurs lui ont indiqué : vous en seriez responsable ! De fait, l'installateur a malgré tout ajouté un poteau afin d'assurer le maintien de ces fibres.

Une personne dans la salle : Sur le chemin de La Seyne à Bastian, en descendant vers St Honorat, la voie est défoncée.

Réponse : La réfection n'est pas prévue en 2020, en revanche un budget va être alloué pour la réparation de la voie.

Une personne dans la salle : A quand la réfection route de Fabrègas ?

Réponse : La priorité est donnée à la suppression des nids de poule.

-5.3 - Giratoires : Des giratoires font défaut sur la RD 16 et les avenues Allende et Ivaldi. Nous avons

plusieurs fois évoqué leur besoin mais nous n'avons toujours pas reçu de réponse concrète. Pourquoi à La Seyne c'est si dur de les aménager quand on voit qu'ils s'en créent de partout dans le département ?

Réponse de M. WRONSKI qui nous informe que le premier giratoire réalisé serait celui à la sortie du chemin de Mauvéou sur la RD16 (information restant à confirmer par le département!)

Intervention de Madame BICAIS qui nous indique qu'un projet de giratoire est bien envisagé à l'intersection de l'avenue Allende et du chemin Henri Guillaume qui sera lui-même élargi. Les résidents de St Mandrier empruntent quotidiennement ces voies de circulation, de plus, au vu du projet de réfection de la Corniche, les Mandréens verront leurs possibilités de circulation très réduites d'où nécessité d'intervenir rapidement sur l'aménagement de ces voies de circulation. Ce projet est sous responsabilité de la Métropole.

Concernant le giratoire Mauvéou / RD 16, il est impératif de prendre en compte les interventions des pompiers qui, en principe, ne doivent pas emprunter le chemin de Mauvéou dans le sens Sud-Nord. D'autre part, il est peut-être envisagé de créer un giratoire tout en conservant la priorité Pompiers par des feux tricolores télécommandés.

En conclusion Madame BICAIS nous indique que deux des projets pourraient déboucher rapidement : celui d'Henri Guillaume et celui de Mauvéou.

Sur l'éventualité de créer un giratoire à l'intersection de la RD16 et du chemin de la Croix Palun, cela pourrait amener le risque de voir augmenter la circulation sur le chemin de l'Oïde.

Intervention du Président qui, utilisant quotidiennement le chemin de Mauvéou, a fait la constatation que le feu restait au vert assez longuement sur ce chemin alors qu'il n'y a pas de véhicules en attente.

Intervention de Monsieur PISANI : Le long de la route de Fabrègas, au niveau du N° 734, se trouve une citerne à gaz qui fuit et dégage son odeur le long de la voie. Le prestataire est venu constater si la fuite était réellement dangereuse. Puis probablement le nécessaire sera entrepris.

Réponse : La ville va s'assurer que la mise en sécurité soit effectuée.

-5.4 - Rigueur dans les mises en demeure d'élaguer : Les haies et les arbres des particuliers comme du public doivent être strictement contrôlés pour qu'ils n'apportent aucune nuisance le long de nos voies.

Monsieur ASTORE est bien conscient des problèmes mais déplore être contraint de respecter la loi, et compte tenu de la difficulté de rencontrer les propriétaires, des procédures sont mises en place mais qui malheureusement n'aboutissent pas toujours. 100 dossiers traités cette année, 123 dossiers de mise en demeure et sanctionnées. Beaucoup de contraintes entravent l'action des élus, comme la recherche des propriétaires et la mise en demeure d'effectuer les travaux d'élagage. Le montant de la contravention peut monter jusqu'à 1500 euros.

Le Président souhaite une plus grande implication des services de la commune lorsqu'il s'agit d'intervenir en urgence afin de sécuriser des zones sous la menace de chute de certains arbres. Il demande par ailleurs que les voies soient rendues à la circulation le plus rapidement possible. Les démarches administratives traînent trop souvent en longueur avant qu'une intervention soit effectuée.

-5.5 - Plan Particulier d'Intervention : Nous souhaitons une véritable information sur le PPI en cas d'incident ou d'accident nucléaire. Chacun de nos concitoyens devrait connaître les gestes utiles pour se prémunir d'un tel évènement et les lieux pour s'approvisionner en comprimés d'iode. Aujourd'hui ce n'est pas le cas ! Le Président déplore un manque d'information sur ce sujet.

Un intervenant nous informe avoir souhaité se procurer des pastilles d'iode auprès d'une pharmacie. Il lui a été répondu que seuls les services de la Préfecture sont compétents pour distribuer ces pastilles.

Monsieur TEISSEIRE intervient et confirme que seuls les services de la préfecture sont habilités à distribuer les pastilles, lesquelles ne doivent être administrées qu'en cas d'incident nucléaire. Il suggère que les services de l'état, en particulier la Marine Nationale, organisent des séances d'information auprès des populations afin de les rassurer sur les risques potentiels.

Une dame intervient en soulignant que ces questions ont également été posées au CCAS de la Seyne. Elle regrette l'absence de M. BIGEARD qui est en charge de ces questions tout en soulignant que nous sommes aussi sous le risque d'explosion des produits stockés à la Pyrotechnie mais également les dépôts d'essence de la Marine. Suite à une réunion en Préfecture, nos représentants ne semblaient pas tout à fait rassurés sur les dispositifs de protection mis en place.

Madame la Députée confirme que le « PPI » est consultable sur internet.

Intervention de Monsieur le Maire : Il confirme qu'à partir des documents de l'Etat, la commune a édité une brochure à destination du grand public, sur laquelle sont résumées toutes les consignes à appliquer en matière de risques de feu de forêts, d'inondations, de mouvements de terrains, transports de matières dangereuses, incidents nucléaires, risques météorologiques, risques de séismes. Cette brochure est disponible à la Mairie mais également sur le site Internet de la commune.

-5.6 - Maison Jean Bouvet : Aménagement d'une salle polyvalente et modulable dans la partie inexploitée de ce vaste bâtiment. Cela nous avait été promis l'an dernier mais reculé à cette année. La promesse tient-elle toujours ?

Monsieur le Maire confirme que ce projet n'a pas été retiré du plan annuel des investissements. Par contre l'an dernier la commune s'est trouvée confrontée à un gros problème de mise en sécurité de la salle Maurice BAQUET. D'où les travaux sur Jean Bouvet ont été repoussés mais pas annulés.

-5.7 - Chemin de Brémond : Des travaux de sécurisation sont prévus sur le chemin de Brémond. Qu'en est-il exactement de ces travaux, à quelle date et sur quelle section ?

Monsieur ASTORE nous informe que les travaux sur ce chemin concernent la partie comprise entre le chemin de Selon et la limite de la commune. Ils consistent à la création d'un trottoir coté Nord de la voie, ainsi qu'à la réalisation de chicanes en bordures de trottoirs et à la réfection partielle de la voie.

-5.8 - Tri sélectif : Les doléances de nos concitoyens concernant le tri sélectif et le ramassage des ordures ménagères doivent être vraiment prises en compte. S'il s'avère que des PAV ou des colonnes de tri causent problème, il faut nécessairement les enlever ou les déplacer.

Les représentants du service du tri de la commune, accompagnés d'un représentant du SITTONAT, sont venus nous rencontrer pour nous indiquer les nouvelles dispositions et calendriers mis en service à compter de la rentrée 2019.

Monsieur ASTORE précise que les services de la mairie ont demandé au prestataire de venir vider systématiquement tous les bacs enterrés un jour sur deux.

Pour les collectes des ordures ménagères et sélectives depuis septembre 2019 des nouvelles fréquences sont opérationnelles et depuis plusieurs mois cela est rentré dans l'ordre, des interventions se font également à la demande. La suppression des PAV enterrés souhaitée par le CILLSOS n'est pas d'actualité. Il est demandé à la brigade de police de l'environnement d'être plus vigilante sur ce site et d'effectuer des rondes soutenues.

Madame TORREZ confirme le succès des composteurs à déchets verts, en rappelant également que le SITTONAT avait envisagé de distribuer 2000 poulaillers (avec un couple de poules) Devant le succès de l'opération, le nombre de poulaillers a été porté à 4000. Ce que mangent les poules ne se retrouve pas dans les bacs d'où moins de déchets à traiter. Le SITTONAT délivrera également des composteurs d'appartement réduisant ainsi les volumes des déchets.

Le président rappelle que les bordures entourant l'espace vert de la placette des Oiseaux se descellent les unes après les autres.

Réponse : Les services sont saisis.

-5.9 - La vidéo surveillance : Elle doit être mise en place dans les secteurs considérés à risque de trafics ou de délinquance avérés. Des rondes de police accrues lorsque les résidents se sentent en insécurité ou qu'ils subissent des nuisances de toutes natures.

Monsieur DUCHEIX déplore que malgré les images enregistrées, la préfecture classe systématiquement « sans suite ». Seules les infractions en flagrant délit peuvent être recevables. Actuellement la vidéo verbalisation n'est pas encore autorisée.

Le président évoque le problème des incivilités dans le quartier St Georges ou Monsieur le Commissaire de Police a suggéré la pose de cameras de surveillance tout en précisant que seules les images produites par les cameras implantées sur le domaine public, peuvent être utilisées comme preuves en cas d'incivisme.

L'accord de principe est donné pour la mise en place de nouvelles caméras vidéo et de renforts de patrouilles de police

-5.10 - Point N° 10 - Lois, règlements et arrêtés municipaux : Ils doivent être respectés dans tous les domaines. Un exemple précis : on interdit l'accès aux plages du Jonquet en raison du risque d'éboulement mais on est incapable de faire respecter cette mesure. En cas d'accident les secouristes prennent des risques et c'est inacceptable. Toutefois la consolidation de la falaise nous satisferait mieux !

Réponse de Madame la Députée : *Si l'accès à la plage est par principe libre, le Maire peut restreindre cet accès par le biais de ses pouvoirs de police (pouvoir de police général et pouvoir de police des baignades et des activités nautiques). Les policiers municipaux peuvent mettre des amendes aux contrevenants, mais c'est comme pour toutes les interdictions, c'est avant tout pour mettre en garde le public des dangers auquel il s'expose.*

-5.11 - Les vallats : Obligation d'entretenir ceux-ci par les propriétaires privés comme par le domaine public. Trop d'embâcles subsistent !

Réponse : *Deux agents communaux au service de MTPM passent régulièrement pour contrôler et faire respecter les obligations des particuliers propriétaires pour partie ou dans la totalité du vallat longeant ou traversant leur bien. Dans le cas d'un risque avéré (mur construit illégalement, affaissement, présence de déchets venant des propriétés...) des mises en demeure peuvent être adressées aux propriétaires concernés mais par la ville au titre des pouvoirs de police du Maire.*

Intervention de Monsieur GARRONE, résidant chemin de Carrière, qui est contraint de recevoir les eaux en provenance de la chaussée et qui se retrouve inondé à chaque forte pluie car son voisin a busé le lit du vallat réduisant les possibilités d'écoulement.

Réponse : *Affaire suivie par MTPM*

Intervention également de Monsieur DUIGOU, résident du chemin des Gabrielle, qui se retrouve inondé à chaque forte pluie.

Réponse : *Affaire suivie par MTPM*

Il évoque par ailleurs le comportement de certains propriétaires de chiens qui ne tiennent pas leur animal en laisse, ce qui représente un réel danger pour les promeneurs.

Le Capitaine de la Police Monsieur DUCHEIX confirme que les chiens doivent être tenus en laisse, même en forêt.

-5.12 - Bassins de rétention : Leur aménagement est prévu de longue date mais n'ont jamais été réalisés. Ils pourraient servir de jardin public ou d'aire de jeux par beau temps !

Réponse : *Des projets sont en cours d'étude par MTPM : bassin de rétention Mauvéou et bassin de rétention de Coste Chaude. Sauf imprévus, démarrage des travaux courtant 2021.*

Pour le CILLSOS, cela ne correspond pas à nos souhaits car ces bassins font partie de l'aménagement global du projet immobilier de Coste Chaude. Ce que nous souhaitons, c'est la réalisation de tous les autres qui sont prévus dans le PLU comme celui qui doit être aménagé sur l'ancien mini golf de Janas.

-5.13 - Cap Sicié : Nous demandons une meilleure protection de ce massif. Bien que nous soyons très vigilants en ce qui concerne la pratique des VTT, cela semble en bonne voie d'amélioration. Cependant nous avons pu observer la dévastation des environs du sentier de la Belle Pierre par les engins forestiers. Si les coupes d'arbres étaient devenues nécessaires, une remise en état des lieux eut été fort appréciée.

Monsieur le Maire nous informe sur les activités de l'ONF. Il envisage de demander aux responsables de ce service de tenir une réunion d'information afin d'apaiser les craintes des promeneurs ainsi que des chasseurs. Il déplore également le comportement de certains vététistes qui s'invitent sur Internet (leur point de ralliement) et qui « saccagent » la forêt à grands coups de tronçonneuses, dans le but d'y créer de nouvelles pistes. Par ailleurs, il s'inquiète de l'avenir du garde forestier dont la présence à Janas risque d'être compromise. L'ONF rencontre des problèmes financiers...

-5.14 - Sentier du littoral : Une signalisation efficace doit être apposée dès le giratoire des Deux Frères pour indiquer la bonne direction afin d'y accéder sans emprunter les voies privées de Fabrègas.

Monsieur le Maire nous assure qu'une demande a été formulée auprès de MTPM.

- 5.15 - Quartiers résidentiels et pavillonnaires : Ils doivent rester exempts de tout logements collec-

tifs. Le CILLSOS s'est toujours engagé à soutenir nos concitoyens en ce sens et nous maintenons notre position. Les habitants qui ont choisi ces quartiers doivent être respectés pour leur choix de vie !

Réponse de Monsieur le Maire : Il rappelle sa position qui rejoint celle de notre CIL. Il nous informe avoir fait réaliser trois importantes modifications au PLU afin de minimiser les constructions :

- La première a permis d'augmenter de 8 % les espaces naturels et agricoles.
- La deuxième a consisté à supprimer 78 % des surfaces ouvertes à l'urbanisation.
- La troisième à réduire de 65 % des zones super urbanisées.

Monsieur BACH, représentant les résidents de Coste Chaude, déplore que le commissaire enquêteur ait validé le projet de construction du projet immobilier.

Monsieur le Maire indique que 12000 logements sociaux doivent être réalisés sur le territoire de la Métropole, dont 3000 à La Seyne et 400 dans le sud de la commune. L'opération d'urbanisation date de 30 ans et l'EPFR insiste pour que le projet soit réalisé. Dans le cas contraire, la commune serait contrainte de racheter le terrain. Si un projet de référendum était envisagé il ne pourrait être réalisé sur ce seul quartier, mais sur l'ensemble de la commune comme la loi lui en fait obligation.

Nous apprenons que la « Confédération Environnement Méditerranée » a engagé un recours gracieux contre ce projet.

Après cette dernière question qui, une fois de plus a soulevé des passions, l'ordre du jour très copieux étant épuisé et vu l'heure tardive, le Président remercie toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation.

Puis il invite tous les participants à partager le verre de l'Amitié servi avec l'amabilité et la gentillesse de notre hôte **Patrick PHILIBERT**.

Un grand merci à toutes et à tous pour ce moment d'échange et de cordialité.

La Seyne sur Mer le 31 janvier 2020

Le Secrétaire de séance et 1^{er} vice président du CILLSOS : Francis POURCHIER

Le Secrétaire Général et 2^{ème} vice-président : Adrien BISCOS

Le Président du CILLSOS : Jean-Claude BARDELLI

Copies à :

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer Marc VUILLEMOT**
- **Mme Emilie GUEREL, Députée de la 7^{ème} circonscription**
- **M. FALCO, président de la Métropole TPM**
- **Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux aux bons soins de M. le Maire**
- **Mme Nathalie BICAIS Conseillère Départementale du Canton la Seyne Sud, M. Joseph MULE**
- **Mme Virginie SANCHEZ Conseillère Départementale du Canton la Seyne Nord**
- **M. Damien GUTTIEREZ Conseiller Départemental du Canton la Seyne Nord**
- **M. le Commissaire GARCIN, Police Nationale et son adjoint M. LAGARRIGUE**
- **Mme la Conseillère régionale Sandra TORRES**
- **M. TIRION Responsable de « Allô La Seyne »**
- **M. le Directeur de la Police municipale Patrick DUCHEIX**
- **M. le Directeur Général des Services Techniques MTPM Gérald PACARIN**
- **M. le Directeur Général Adjoint des Services Techniques MTPM François WRONSKI**
- **Agence Var Matin La Seyne sur Mer**
- **Collectif des CIL**
- **Lotissements adhérents (21 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (16) - Info/diffus 1- 2- 3- 4**
- **Archives CILLSOS 2020**